

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1157

Artikel: Merci, nous sommes servis...
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le possible et l'impossible changement

Le 6 mars, les Vaudois procéderont à l'élection de leur Grand Conseil et de leur Conseil d'Etat. Pour ce dernier, l'Entente bourgeoise se contente de revendiquer les cinq sièges qu'elle occupe déjà. Socialistes et écologistes, qui font liste commune avec quatre candidats, peuvent espérer gagner un fauteuil. Pour le Grand Conseil, le système électoral empêche, à moins d'un bouleversement inattendu, tout changement important.

AU CONSEIL D'ÉTAT

Sept sièges sont à repourvoir, occupés actuellement par trois radicaux, deux socialistes, un libéral et un UDC.

Douze candidats sont en lice. L'Entente bourgeoise en présente cinq, dont quatre sortants: trois radicaux, un libéral, un UDC; l'alliance rose-verte présente quatre candidats, dont un sortant: trois socialistes et un écologiste. Ont aussi déposé des listes le POP, un médecin et un instituteur.

Le scrutin a lieu en deux tours, la majorité absolue étant requise au premier tour. Le scénario classique, qui n'a eu que peu d'exceptions: l'Entente place ses cinq candidats au premier tour; les deux socialistes sont élus tacitement au second tour.

La liste commune à quatre que proposent socialistes et écologistes est une première au niveau cantonal. Rappelons que la même formule, à Lausanne, a été gagnante deux fois de suite, en 1989 et en 1993.

Et si l'alliance rose-verte...

(pi) «Et si pour une fois...» L'ambition socialiste pour l'élection au Conseil d'Etat apparaît modeste. Dans ce slogan de «pré-campagne», il y a la suggestion du changement: «Et si», immédiatement suivie de sa limite temporelle: «pour une fois». Mais encore, le changement lui-même se veut restreint: sur l'affiche où apparaît cette suggestion, ne figurent que les trois candidats socialistes. Il ne s'agit donc pas d'une proposition de renverser la majorité; le parti ne semble souhaiter qu'un troisième siège au Conseil d'Etat, où il resterait minoritaire. Ce que confirme d'ailleurs le candidat Jean-Jacques Schwaab, dans une interview à *24 Heures*; il s'exprime sur Genève et son gouvernement composé de sept bourgeois: «...pas de gouvernement unicolore [pour Vaud]. Mais pourquoi pas trois socialistes et quatre radicaux? On gouvernerait en maintenant la primauté de l'Entente. Le rêve!»

Mais pourtant, les trois socialistes et le candidat écologiste font liste commune. Avec tout de même un brin de fol espoir: quatre sur sept font bien une majorité. Vu sous cet angle, le slogan socialiste prend une tout autre dimension: «Et si pour une fois nous étions les plus forts». Avec une certaine appréhension aussi: et si le candidat écologiste, que l'on voit à la télévision et dans les journaux comme secrétaire de l'Asloca, passait devant les «nouveaux» socialistes, moins bien connus et identifiés par le public. L'alliance rose-verte rend donc théoriquement possible un changement de majorité.

«Et si pour une fois...» n'a jamais été si possible. Non pas de décrocher la majorité, qui semble inaccessible, mais d'obtenir un troisième siège, auquel cas les électeurs arbitreront entre deux possibles: trois socialistes ou deux socialistes et un écologiste. Les réactions de l'électeur sont pourtant imprévisibles, parce que répondant à des questions contradictoires. D'un côté la crise devrait renforcer le besoin de sécurité, donc la droite. De l'autre il y aura l'envie de sanctionner les responsables — les mêmes étant actifs en

économie et en politique — des récentes «affaires»: Société romande d'électricité et Banque vaudoise de crédit — la droite aussi. Enfin, jouera le réflexe du changement face à une équipe qui perd, qui peut être tenue pour responsable des effets amplifiés de la crise dans le canton — la droite encore. L'alliance rose-verte doit donc apparaître comme un renouveau sécurisant, ce qu'elle a parfaitement réussi à Lausanne.

«Et si pour une fois...» dans tous les cas ne peut s'appliquer au Grand Conseil: ses 200 membres sont élus dans trente arrondissements découpés sur mesure pour le Parti radical; un découpage qui limite très sérieusement la proportionnelle et avantage donc les partis les plus forts; le changement au législatif, dans ces conditions, tiendrait de l'exploit. Mais si rien ne devait bouger, ce serait à désespérer des capacités de signal, pour rester modeste, en mains des électeurs. ■

Merci, nous sommes servis...

(pi) *La question du découpage électoral pour l'élection au Grand Conseil vaudois est récurrente; mais il profite à trop de monde en place pour qu'il soit sérieusement remis en question par la classe politique.*

Les grands gagnants sont les radicaux. La taille des plus petits arrondissements restreint l'exercice proportionnel; où il n'y a que deux, trois ou cinq députés à élire, il y a quorum de fait à 33, 25 ou 17%... Et comme chaque arrondissement dispose d'un député de base, le solde étant réparti en fonction de la population, les régions urbaines, où la gauche est plus forte, sont désavantagées en faveur de l'arrière-pays, au vote plus traditionnel.

Les socialistes sont à la fois gagnants et perdants. Ils récupèrent les voix écologistes et communistes dans les arrondissements trop petits pour que ces formations présentent des candidats. Mais d'un autre côté, ils

Orgamol: le bon prétexte et la mauvaise foi

(*réd*) Il y a quelques années encore, les contestataires étaient facilement assimilés à des sous-marins du communisme international chargés de miner les fondements de la société — capitaliste bien sûr — et promptement invités à aller voir à Moscou si l'air y était plus agréable. Avec la disparition de la menace communiste, l'identification est tombée en désuétude. Les écologistes et les organisations de protection de l'environnement ont pris la relève dans la galerie des boucs émissaires. Leurs critiques et leurs accusations relèveraient d'un objectif de «désindustrialisation», prétendent les milieux économiques qui ne sont pas encore acquis à la notion de développement durable, encore largement majoritaires malgré les efforts d'un Stefan Schmidheiny. D'où la pression croissante de ces milieux pour limiter le droit de recours des associations de protection de la nature, empêchantes de produire en rond.

Exemple récent, l'entreprise Orgamol, sise à Evionnaz dans le Bas-Valais. Une entreprise florissante — 225 emplois et 100 millions de chiffre d'affaires — qui a choisi de construire une nouvelle usine en France, près de Lyon et non pas en Valais. A son grand regret, mais en France voisine la législation est moins sévère, les procédures plus rapides. En Suisse par contre, les organisations de protection de l'environnement mènent la guérilla contre les projets industriels et, grâce au droit de recours qui leur est reconnu, transforment la procédure administrative en un parcours du combattant. Voilà pour l'argumentation patronale.

Regardons les choses d'un peu plus près. Orgamol, pour répondre à la croissance de la demande, décide de construire une nouvelle halle de production. La Société pour la protection de l'environnement (SPE) s'oppose au projet non par principe, mais parce que l'entreprise n'a pas fourni les informations indispensables à l'évaluation des émissions nocives pour l'air ambiant. Le Conseil d'Etat valaisan rejette cette opposition mais, sur recours, le Tribunal administratif du canton exige que le gouvernement revoie un dossier par trop incomplet, donnant donc raison à la SPE.

Opposition, recours, décisions de justice prennent du temps, freinent les investissements et prêtertent la bonne marche de l'entreprise. Mais à qui la faute ? Aux organisations qui constatent que la législation n'a pas été respectée ou à l'entreprise qui refuse de jouer cartes sur table et à l'administration qui — par gain de temps, par gain de paix ? — bâcle son travail ? ■

●●●

subissent l'effet «député de base», même s'ils peuvent grâce à lui, se placer ici ou là.

Les grands perdants sont les petits partis, qui ne présentent des listes, et donc ne peuvent obtenir des voix, que dans les plus grands arrondissements, là où ils ont des chances de voir leurs candidats élus.

Dans tous les cas, le découpage électoral ne suit aucune frontière «vécue» par les citoyens: les arrondissements ne correspondent pas forcément aux districts, d'ailleurs purement administratifs, ni à des «régions» ainsi ressenties par leurs habitants: Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux font partie de trois arrondissements différents... Et le développement de la mobilité rend encore plus artificiel ce découpage: nombre d'électeurs de Lavaux, d'Oron ou d'Echallens ont davantage de relations avec Vevey, Lausanne ou Yverdon qu'avec les communes de leur arrondissement.

Deux possibilités de changements parmi d'autres:

- Un nouveau découpage qui limiterait à moins d'une dizaine le nombre d'arrondissements. Avec pour règle absolue que chaque arrondissement doit être suffisamment grand pour élire au moins dix députés. Avantage: la proportionnelle joue à nouveau correctement et la notion de région est maintenue. Inconvénient: le découpage, pour respecter la règle des dix députés au minimum, sera difficile et créera des cercles électoraux aux frontières parfois artificielles.

- L'abandon de tout découpage, le canton formant un seul arrondissement électoral, comme c'est le cas à Genève, à Bâle et au Tessin. Le POP annonce «penser» à une initiative allant dans ce sens. Avantage: la proportionnelle est pleinement respectée et l'identification au canton, de l'électeur comme du député, en ressort renforcée. Inconvénient: on abandonne toute notion de région, à laquelle nombre de gens sont encore attachés.

Cette solution rendrait possible une autre réforme: la diminution du nombre de députés. Les difficultés de recrutement des candidats tout comme la recherche d'une meilleure efficacité pourraient justifier de se limiter à un Parlement de 100 membres, au lieu des 200 actuels. Ce nombre n'a d'ailleurs d'autre justification que de permettre le découpage très fin pratiqué actuellement.

Une réforme ne s'impose pas uniquement pour mieux respecter le système proportionnel et rendre justice aux petites formations. Il servirait aussi à élargir la base électorale des députés. Trop d'entre eux sont les élus d'une très petite région où ils doivent rendre des comptes pour assurer leur réélection. Or les problèmes auxquels est confronté le canton dépassent cette dimension par trop étriquée. ■

LE GRAND CONSEIL

est composé de 200 députés élus dans trente cercles électoraux. Le plus grand, Lausanne, disposera de 37 députés (42 actuellement, mais le recensement fédéral a donné lieu à une nouvelle répartition); les plus petits n'élisent que deux députés.

Actuellement, le Grand Conseil se compose comme suit:

Radicaux	71
Socialistes	52
Libéraux	42
UDC	15
Verts	12
POP	4
PDC	4